

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 10-361-1926 promulguant la loi du 3 décembre 1926 modifiant les articles 419, 420 et 421 du code pénal.

n° 10-361-1926

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 28 décembre 1926
Numéro JO n° 361 du 31/12/1926	Date du numéro 31 décembre 1926

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1 octobre 1914 réglementant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu la loi du 3 décembre 1926 modifiant les articles 419, 420 et 421 du Code pénal: Vu le câblogramme-circulaire n° 39, du 13 décembre 1926, de M. le Ministre des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Est promulgué dans la colonie la loi du 3 décembre 1926, modifiant les articles 419, 420 et 421 du Code pénal. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera, inséré au Journal officiel de la colonie.

TELLIER.